



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE

ERASME

N° Spécial

31 Juillet 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial EPS ERASME du 31 Juillet 2019

SOMMAIRE

Décision	Date	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME	Page
N° 2019-8	30.07.2019	Décision donnant délégation de signature.	3

DECISION N° 8 - 2019
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'EPS ERASME à Antony,
Vu la loi n° 2009- 8789 portant réforme de l'hôpital
Vu la loi n° 2016- 41 du 21 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
Vu l'article L 6143 – 7 du code de la Santé Publique,
Vu les articles D 6143 – 33 et suivants du code de la Santé Publique,
Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire Psy Sud Paris en date du 30 juin 2016
Vu la délégation de signature du 12 décembre 2017 donnée par M. Hotte directeur de l'établissement support à Madame Sophie Richard,
Vu l'arrêté en date du 17 novembre 2016 nommant M. Daniel Jancourt, en qualité de Directeur de l'EPS Erasme,

DECIDE :

Article 1

Il est mis fin à la décision 13-2018

Article 2

Une délégation permanente est donnée à Madame Anita ARTEMOVA, directrice adjointe chargée des Ressources Humaines des Affaires Médicales et des Affaires Générales à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes relatifs aux personnels médicaux et aux personnels gérés par le CNG concernant :

- Le recrutement des praticiens hospitalier, praticiens contractuels, assistant, internes et faisant fonction fonctions d'interne,
- La formation continue, les bons de commandes des actions de formation, ordres de missions, états de remboursement
- Les gardes et astreintes médicales
- Les tableaux de services,
- Les autorisations d'absences pour le personnel médical
- Le suivi de l'activité libérale
- La paie pour engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables
- Toutes correspondances relatives à l'activité de sa direction

Article 3

En cas d'empêchement la délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel CHICHE, Directrice adjoint et à Madame DEGRANGE, Directrice des soins .

Article 4

La présente décision établie en 5 exemplaires figurera au registre des décisions de l'EPS ERASME.

Elle sera notifiée aux intéressés.

Elle sera publiée au bulletin des actes administratifs de la Préfecture 92

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance.

Article 5

La présente décision est applicable à compter 30 juillet 2019.

Fait à Antony le 30 juillet 2019

Le Directeur
Daniel JANCOURT

Etabli en 6 exemplaires

- Mme le Trésorier Principal
- Mme Anita ARTEMOVA
- Mme Virginie DEGRANGE
- M. Daniel CHICHE
- Dossier des Décisions Erasme

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>